



## **Pétition DRG – Mesures d’accompagnement**

Dans l’intérêt de ses membres, la FSSF s’engage en faveur d’un système de santé de qualité mais avantageux ainsi que pour des conditions de travail pour le personnel de santé qui soient conformes à la loi et elle soutient la pétition nécessaire et indispensable sur les mesures d’accompagnement à prévoir en matière de DRG. L’orientation univoque du système de santé vers d’économie de marché va à l’encontre de cet intérêt, puisqu’elle base ses décisions sur des coûts, prestations et concurrences au lieu de se concentrer sur la qualité. L’application actuelle du nouveau financement hospitalier et l’introduction au niveau suisse de forfaits par cas liés au diagnostic et aux prestations (DRG) ont justement pour objectif de relancer la pression concurrentielle entre les hôpitaux afin de promouvoir l’efficacité et la rentabilité. Une fois de plus, le personnel, mais aussi les patientes, les femmes enceintes, les femmes en post-partum et les nourrissons, restent ainsi sur le carreau. Dans cette perspective, il est évident que la FSSF se doit de soutenir la pétition des associations du personnel sur l’application du nouveau financement hospitalier.

Les sages-femmes aussi apportent leur aide à des êtres humains qui sont malades et/ou dépendants, qui ont des douleurs et des angoisses. De telles prestations ne peuvent être mises en œuvre selon le simple principe du taylorisme mais elles demandent, en plus de solides connaissances, un temps suffisant pour pouvoir répondre vraiment aux besoins individuels. C’est seulement de cette manière qu’une prise en charge orientée vers la patiente et soucieuse de qualité peut être apportée. Une pression croissante sur la place de travail va engendrer de plus en plus de fautes professionnelles qui produiront, à leur tour, des complications qui, finalement, augmenteront les coûts.

**C’est pourquoi la FSSG est convaincue qu’une mise en œuvre du financement hospitalier ne peut réussir qu’avec certaines mesures d’accompagnement.**

La FSSF invite ses membres à soutenir activement la pétition en utilisant la carte de signatures annexée ainsi que l’enveloppe prévue à cet effet pour renvoyer le tout **au plus tard le 30 juin 2009**.

Des formulaires de pétition en allemand, français ou italien peuvent encore être commandés auprès du Secrétariat central de la FSSF par courriel ([info@hebamme.ch](mailto:info@hebamme.ch)) ou par téléphone (031 332 63 40).